

COMMISSION MOTO-CROSS 2016/2020



- Président** : Philippe HEBERT
Chemin du Croisset – 11 Résidence La Vasque 76380 CANTELEU
Tél. 02.35.08.20.48 - Port. 06.64.19.03.37 Email : philippe.hebert@lmn-ffm.org
- 1^{er} Vice-président** :
Seine-Maritime : Philippe LEMONNIER
228, chemin des Hayes 76480 EPINAY-SUR-DUCLAIR
Tél. 02.35.37.17.93 – Port. 06.63.34.15.94 Email : lemonnier-philippe@wanadoo.fr
- Vice-présidents** :
- Manche** : Jean-Claude PINEL 20, rue du Grand Quesnay 50460 QUERQUEVILLE
Tél. 02.33.03.50.12 Port. 06.17.86.70.80 Email : jean-claude.pinel@lmn-ffm.org
- Calvados** : Joël POTTIER Rue des Artisans 14470 COURSEULLES-SUR-MER
Tél. 02.31.37.70.37 - Port. 06.60.67.37.10 Email : joel.pottier@lmn-ffm.org
- Orne** : Leslie QUINCE-LEGER 46, rue de la Roche 61210 PUTANGES-PONT-ECREPIN
Tél. 02.33.39.56.70 Port. 06.30.05.27.35 Email : leslie.quince.espoirsquad@live.fr
- Eure** : Emmanuel SANCHEZ 7, rue des moulins 95510 AMENUCOURT
Port. 06.79.92.84.89 Email : emmanuel-sanchez721@orange.fr
- Membres** :
- Ludovic ANQUETIL 40, rue des Noisetiers 76940 LA MAILLERAYE SUR SEINE
Tél. 09.54.40.61.43 Port. 06.12.01.13.44 Email : d.c.ludo@hotmail.fr
- Christian BLANCHEMAIN 6, rue Urbain Le Verrier 76360 BARENTIN
Tél. 02.35.92.61.08 Port. 06.09.66.17.01 Email : christ.blanchemain@bbox.fr
- Jérôme CACHELEUX 409, Rue des Mobiles 76850 BOSC LE HARD
Tél. 02.35.33.61.78 Port. 06.07.23.84.18 Email : jerome.cacheleux@wanadoo.fr
- Gérard CHARRAULT 505, rue de la Baritte 50620 TRIBEHOU
Tél. 02.33.55.06.31 Port. 06.18.96.60.86 Email : gerardcharrault@gmail.com
- Catherine FOULON 16, rue du Temple 14610 BASLY
Tél. 02.31.80.37.01 Port. 07.86.31.17.71 Email : catherine.foulon55@orange.fr
- Grégory FOULON 16, rue du Temple 14610 BASLY
Port. 06.19.32.11.39 Email : greg.vr469@gmail.com
- Eric GABRIEL Hameau Surval 14710 MANDEVILLE-en-BESSIN
Tél. 02.31.22.89.05 Port. 06.08.25.26.52 Email : eric-gabriel@orange.fr
- Cyrille LAINEY 15, rue de l'Eglise 14740 PUTOT EN BESSIN
Tél. 02.31.93.89.66 Port. 06.21.72.63.22 Email : cyrille.lainey@orange.fr
- Julien LEDOYER 201, rue Robert Cheuret 76690 FONTAINE LE BOURG
Port. 06.12.82.02.07 Email : jledoyer@yahoo.fr
- Lionel MULOT (Dr) 278, rue de la Vente Pouchet 76520 LA NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL
Tél. 02.35.60.38.86 Port. 06.71.63.36.71 Email : lionelmulot@wanadoo.fr
- Emile PAUL 4, allée des Hautes Landes 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél.02.50.50.04.14 Port. 06.64.57.26.11 Email : emilipaul@noos.fr

**COMMISSION MOTO CROSS
REGLEMENT 2017**

**Règlement des Championnats de Normandie
Espoirs 50/65cc – Espoirs 85cc – 125cc – Open
Trophée – Quad – Pit Bike**

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET AU TROPHEE

ARTICLE 1 – Engagements et Inscriptions

Les championnats et Trophée de Normandie de Moto-cross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de ses cotisations.

Les pilotes affiliés au CMPN (Club Motocycliste de la Police Nationale) ou au Club Rathelot (club de la Gendarmerie Nationale), adhérents à un club normand pourront être classés dans l'un de ces championnats ou trophée.

- INSCRIPTIONS :

Un bulletin d'inscription pour l'année sera à télécharger sur le site « LMN-FFM.ORG », à partir de Décembre 2016. Il devra être dûment complété (noter plusieurs n° de course désirés par ordre de préférence) et signé par le pilote (ou son représentant légal pour les mineurs) et renvoyé à :

**LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE
2, rue des Artisans - 14470 COURSEULLES-SUR-MER**

accompagné des documents ci-dessous :

- un chèque de 40 € établi à l'ordre de L.M.N. (Ligue Motocycliste de Normandie) (70€ pour les pilotes désirant s'inscrire aux championnats Open et 125cc)
- une photo d'identité récente (format administratif) obligatoire
- une copie de la pièce d'identité du pilote en cours de validité
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur avec le nom, prénom et adresse complète du pilote.

Tout dossier d'inscription non complet sera retourné au pilote concerné

DATE LIMITE IMPERATIVE D'INSCRIPTION : 29 JANVIER 2017

(Les chèques d'inscription ne seront encaissés qu'après la date de clôture des inscriptions)

Pour tout pilote voulant changer de championnat en cours d'année, celui-ci ne marquera pas les points du championnat supérieur mais conservera son classement du championnat précédant, sauf pour les championnats Espoirs 50/65/85cc (à discuter en Commission).

- ENGAGEMENTS :

Par retour d'inscription au championnat, chaque pilote recevra :

- sa confirmation d'inscription au championnat,
- son numéro de course attribué pour toute l'année,
- un seul bulletin d'engagement pour toutes les épreuves,

Ce bulletin d'engagement pour toutes les épreuves devra être renvoyé **avant le 12 FEVRIER 2017**, au secrétariat de la LMN, pour tous les championnats et trophée.

Il devra **obligatoirement** être accompagné :

Pour les championnats et trophée MOTO

- d'un chèque d'engagement de 37 € libellé à l'ordre du club organisateur pour chaque épreuve,
- de deux chèques de caution de 50 € à l'ordre de la LMN. Dès l'encaissement d'un de ces 2 chèques, le pilote sera tenu de faire parvenir un nouveau chèque de 50 € au secrétariat de la LMN, par retour de courrier. A défaut de réception de ce chèque, une semaine avant l'épreuve suivante, le pilote se verra désengagé de toutes les épreuves restantes.
- d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur au nom et adresse du pilote.

Pour le championnat QUAD

- d'un chèque d'engagement de 42 € libellé à l'ordre du club organisateur pour chaque épreuve,
- de deux chèques de caution de 50 € à l'ordre de la LMN. Dès l'encaissement d'un de ces 2 chèques, le pilote sera tenu de faire parvenir un nouveau chèque de 50 € au secrétariat de la LMN, par retour de courrier. A défaut de réception de ce chèque, une semaine avant l'épreuve suivante, le pilote se verra désengagé de toutes les épreuves restantes.
- d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur au nom et adresse du pilote.

Chaque club organisateur d'une épreuve de championnat ou trophée recevra (ainsi que le délégué) la liste provisoire des pilotes engagés 21 jours avant son épreuve, de la part du secrétariat de la Ligue. Ils pourront ainsi compléter le plateau si celui-ci n'est pas complet, avec des invités de leur choix, non-inscrits dans ce championnat ou trophée, de cylindrées et licences adéquates, en coordination avec le secrétariat de la LMN.

Il recevra en début de semaine, précédant l'épreuve, la liste définitive.

Tout pilote non engagé sur une épreuve mais inscrit au championnat et désirant participer à celle-ci, pourra s'engager dans la limite des places disponibles et moyennant une pénalité supplémentaire de 23€, en plus du montant de l'engagement (soit 60€ pour les motos et 65€ pour les quads), dans un délai maximum d'une semaine avant l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve, le secrétariat de la Ligue devra être prévenu au plus tard le vendredi après-midi et un justificatif devra parvenir à celui-ci au plus tard 48 H après l'épreuve. Passé le contrôle administratif, le jour de l'épreuve, les chèques d'engagement seront encaissés. Pour les pilotes absents non excusés ou n'ayant pas envoyé leur justificatif, les chèques d'engagement et de caution seront encaissés.

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE

2, rue des Artisans - 14470 COURSEULLES-SUR-MER

Tél. 02.31.25.61.90 - secretariat@lmn-ffm.org

Les chèques d'engagement des présents et les chèques d'engagement et de caution des absents seront envoyés au club organisateur le mercredi suivant l'épreuve. Tous les autres chèques seront détruits par le secrétariat de la LMN.

Tout chèque impayé d'un pilote sera augmenté des frais bancaires et devra être régularisé, dans les meilleurs délais, sous peine de non participation aux épreuves suivantes.

Tous les pilotes, lors des épreuves, devront impérativement, avant la 1ère série d'entraînement, avoir procédé aux vérifications administratives et techniques. Le pointage administratif et technique pourra avoir lieu de 17 h à 19 h, la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 maximum, le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif, il devra fournir obligatoirement son Livret Technique qui lui sera remis lors de la 1ère épreuve.

Pas de licences à la journée pour tous les championnats et trophées.

Pilotes Invités Club :

Le plateau de ces championnats et trophée seront composés de pilotes normands et de pilotes invités. Ces derniers pilotes ne marqueront pas de points de leur place dans le classement provisoire ou définitif du Championnat Normand, mais seront classés et récompensés dans le classement général de la journée.

Les pilotes invités devront participer obligatoirement à l'essai libre et chronométré et se qualifier pour pouvoir prétendre participer aux manches. Un droit d'engagement de **42 €** pour les motos et de **47 €** pour les quads, ainsi qu'un chèque de caution de **50 €** sera demandé à chaque épreuve. Ils seront établis à l'ordre du club organisateur. Les pilotes devront télécharger un bulletin d'engagement invité club sur le site www.lmn-ffm.org (onglet Commissions, Motocross, en bas de page) et l'envoyer au secrétariat de la LMN, accompagné des 2 chèques demandés et d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du pilote concerné. Leur numéro sera attribué par le secrétariat de la Ligue.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Casque homologué, aux normes en vigueur

Bottes de motocross

Gants

Lunettes moto tout terrain

Protection pectorale et dorsale ou mixte (CE) devront être présentées au contrôle technique.

Pantalon et maillots manches longues de type tout terrain

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats de Normandie. Si une clause n'était pas mentionnée dans ce règlement, il faudrait se reporter à celle prévue dans le règlement national de Moto-cross.

ARTICLE 2 : Contrôles des Licences et du Règlement- Réclamations

- Le délégué veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements soient observés et appliqués.
- De plus, il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
- Toute réclamation doit être formulée par écrit au Directeur de course, accompagnée d'un chèque de 75 € à l'ordre de la LMN dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au classement), et qu'elle est assortie lorsqu'elle suppose un démontage moteur d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 temps, et de 150 € pour les moteurs à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.
- Le délégué supervisera le contrôle administratif.
- Le club devra prévoir un local suffisamment grand pour accueillir les contrôles administratifs ainsi que la distribution des transpondeurs. Un autre abri sera prévu pour le contrôle technique.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet correspondant à l'épreuve et à la catégorie concernée. Il devra obligatoirement le présenter à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

ARTICLE 3 : Entraînements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

Championnat/Trophée	Essai	Manches
Espoirs 50cc/65cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 8 minutes + 1T
Espoirs 85cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 12 minutes + 1T
125cc	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
OPEN	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
Pit Normand	15 minutes (5mn libre et 10mn chrono)	3 x 10 minutes + 1T
Trophée	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T
Trophée 2 Séries	20minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T
Quad	30 minutes (10mn libre + 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T

- Il serait très souhaitable de programmer la 1^{ère} manche des championnats Espoirs 50cc 65cc et 85cc en fin de matinée. Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc.
- Les pilotes seront au nombre de 45 (suivant l'homologation préfectorale du circuit).
- Si le nombre de participants est supérieur à 54 pilotes, 2 séries de chrono seront organisées : 23 pilotes en 1^{ère} série et 22 pilotes en 2^{ème} série seront qualifiés.
- Pour les Quads se référer au règlement Quad
- Pour les Pit Bike se référer au règlement Pit Bike
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.
- Les mécaniciens et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ.
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45.
- La mise en place sur la grille de départ pour les manches se fera en fonction des essais chronométrés.
- Lorsque les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que lorsque la 1^{ère} ligne sera complètement occupée. Pour les quads, ils devront également se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1^{ère} ligne.

ARTICLE 4 : Classement

Chaque club organisateur d'un championnat devra être muni d'un photocopieur en état de fonctionnement ainsi que du papier en quantité suffisante.

Les classements seront effectués selon le barème championnat de France suivant : 1er : 25pts, 2ème : 22pts, 3ème : 20pts, 4^{ème} : 18pts, 5^{ème} : 16pts puis 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point.

Pour prétendre obtenir des points, il faudra passer sous le drapeau à damier et être classé dans les 20 premiers.

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final.

Ne sera pas classé le pilote qui n'a pas franchi le drapeau à damier.

Au cours de la saison, les classements sont provisoires sous réserve d'homologation par la Commission de moto-cross en fin d'année. En cas d'égalité en fin de saison, les concurrents seront départagés par le nombre de leurs meilleures places.

Tout pilote participant à un championnat de France, Coupe de France des Régions, Interligue, ou sélectionnés par la FFM pour participer aux stages de détection ou à des épreuves nationales,

européennes ou mondiales, correspondant à la même catégorie que le championnat de Ligue auquel il est inscrit et se déroulant le même week-end, se verra attribuer en fin de saison ou lors de la dernière épreuve du dit championnat la moyenne des points acquis, divisé par le nombre de manches total de ce championnat de ligue et multiplié par 3. Sous réserve d'avoir communiqué les résultats de l'épreuve du Championnat de France à laquelle il aura participé dans un délai de 4 jours au secrétariat de la Ligue. En cas d'oubli ou de non justificatif, les 3 manches seront totalisées à zéro.

ARTICLE 5 : Chronométrage

Le chronométrage sera fait avec des transpondeurs.

En cas de non restitution du transpondeur qu'il soit perdu, volé ou détruit par la faute du pilote à la fin de l'épreuve, le chèque de garantie sera encaissé.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8€ ; En aucun cas le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 6 : Contrôles Techniques

- Il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
- 112 décibels sera la valeur officielle des contrôles sonométriques.
- Les machines seront « obligatoirement » présentées au contrôle Technique, propres et tous les marquages précédents devront être enlevés,
- Après les contrôles dits de sécurité, les machines seront marquées et plombées, les numéros de cadres relevés.
- Les concurrents possédant 1 seule machine, pourront changer tous les sous-ensembles
- à l'exception du cadre.
- Le concurrent possédant 2 machines pourra les présenter au contrôle Technique initial.
- Les concurrents ayant 1 machine ou 2 machines pourront, après casse mécanique, emprunter une machine de caractéristiques identiques à un autre concurrent sous réserve expresse que celle-ci soit passée au Contrôle Technique initial de l'épreuve. Ce changement s'effectuera après concertation du Délégué de l'épreuve et du commissaire technique principal.
- Un parc fermé est prévu afin de bloquer, pour contrôle, les 5 premières machines de chaque manche pendant 30 mn après affichage des résultats.
- Le non respect du parc fermé entraînera, pour le pilote, la disqualification totale de l'épreuve et la suppression des points et des récompenses correspondantes, le pilote perdra ses points et ses primes, mais le classement ne sera pas modifié.
- Les plombs seront conservés à l'année, les numéros de ceux-ci étant relevés à chaque épreuve
- La protection dorsale est obligatoire
- Le tapis environnemental est obligatoire
- En cas de présentation du livret technique non rempli, ou d'absence de celui-ci aux vérifications administratives et techniques le pilote pourra être exclu de l'épreuve sans pouvoir demander le remboursement de son engagement,
- Les commissaires Techniques pourront à chaque moment qu'ils jugeraient nécessaires, procéder à un contrôle de machine, de sécurité, bruit etc....
- Le non respect de ces contrôles inopinés, provoquera la demande d'exclusion du pilote de la manche auprès de l'ODC.
- La commission technique désignera 2 OCT par championnat, en cas de 2 championnats sur la même épreuve, 3 OCT seront désignés
- Chaque club est tenu de fournir un abri (à proximité de l'administratif), ainsi qu'une aide pour le secrétariat du contrôle technique
- Selon la disponibilité des Commissaires Techniques, un contrôle technique pourra être effectué la veille.
- Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement Technique National.

ARTICLE 7 : Reprise de compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition. A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 8 : Sanctions

- o Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).
- o Au cas où le nombre de candidats serait inférieur au nombre de places disponibles, le délégué pourra à l'issue des essais, refuser le départ des manches à un concurrent inscrit et ayant fait preuve lors desdits essais d'un niveau notoirement insuffisant et dangereux pour la course du championnat.
- o L'utilisation d'une mini moto ou d'un vélo ou tout véhicule à moteur est interdite dans l'enceinte totale du terrain de moto cross sous peine de sanctions.

ARTICLE 9 : Numéros

Tous les pilotes inscrits dans les différents championnats de Normandie auront un numéro attribué pour toute la saison. Ces numéros devront être « propres » et conformes aux normes FFM sous peine de non pointage et d'exclusion. Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

- - 50cc 65cc – Plaques bleues – n° blancs
- - 85cc - Plaques blanches - n° noirs
- - 125cc et 250 4 tps - Plaques noires - n° blancs
- - 250cc et 450 4 tps -Plaques blanches - n°noirs
- - 500 CC - Plaques blanches - n°noirs
- - Pit bike – Plaques blanches – n° noirs
- - Quad – Plaques vertes – n° blancs

ARTICLE 10 : Prix des plateaux

- **Championnats Espoirs 50cc/65cc** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Championnats Espoirs 85cc** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers des « -12 ans » et aux 3 premiers des « +12ans » + une coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Championnat 125cc et Championnat Open** :

Places	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Total
1er	35 €	35 €	35 €	105 €
2ème	30 €	30 €	30 €	90 €
3ème	25 €	25 €	25 €	75 €
4ème	22 €	22 €	22 €	66 €
5ème	20 €	20 €	20 €	60 €
6ème	18 €	18 €	18 €	54 €
7ème	16 €	16 €	16 €	48 €
8ème	15 €	15 €	15 €	45 €
9ème	14 €	14 €	14 €	42 €
10ème	13 €	13 €	13 €	39 €
TOTAL	208 €	208 €	208 €	624 €

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch.

Le club organisateur devra fournir impérativement 30 enveloppes contenant les indemnités des pilotes (de préférence en espèces), dans le quart d'heure qui suivra la fin de la 2^{ème} manche.

Les pilotes récompensés au podium le soir de l'épreuve, se verront remettre leurs enveloppes de récompenses lors du cérémonial. **Pour tout pilote ne se présentant pas à cette remise des prix, leurs récompenses seront restituées au club organisateur.**

- **Pour le Trophée B** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch.

- **Pour le Quad** : Aucune Indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe au 1^{er} vétéran et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Pit Bike** : Aucune Indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

Présence au podium obligatoire pour tous les pilotes récompensés

Les pilotes récompensés au podium le soir de l'épreuve, se verront remettre leurs enveloppes de récompenses lors du cérémonial. **Pour tout pilote ne se présentant pas à cette remise des prix, leurs récompenses seront conservées par le club organisateur (le reste des enveloppes sera remis par le Délégué ou le secrétariat du club dans un délai 60 mn après l'arrivée de la dernière manche. Passé ce délai les enveloppes seront restituées au Club)**

ARTICLE 11 : Récompenses en fin de saison

Les classements des championnats de Normandie seront publiés en fin de saison, après homologation de ceux-ci par la Commission Moto-cross, et les pilotes ci-après seront récompensés lors de l'Assemblée Générale de Ligue, par divers trophées offerts par celle-ci, à savoir :

- Pour le championnat Espoirs 50cc/65cc :
 - Champion et Vice-Champion 50cc
 - Champion et Vice-Champion 65cc
- Pour le championnat Espoirs 85cc :
 - Champion et Vice-Champion – de 12 ans
 - Champion et Vice-Champion + de 12 ans
- Pour le Championnat 125cc : Champion et Vice-Champion 125cc
- Pour la catégorie Open :
 - Champion et Vice-Champion Open au scratch
- Pour le Trophée
 - Le Champion et Vice-Champion Trophée au scratch
- Pour le Quad :
 - Champion et Vice-Champion Quad
- Pour le Championnat Pit Normand :
 - Champion et Vice-Champion Pit Bike

CATEGORIES

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 50cc/65cc

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 7 ans à la date de l'épreuve et moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours et à jour de leur inscription au championnat espoirs 50cc-65cc.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 7 à 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3.

Une dérogation supplémentaire d'un an est accordée aux pilotes féminines et, sur demande du délégué, à un pilote dont la stature physique ne lui permettrait pas de passer dans la cylindrée supérieure.

Des classements séparés, pour le provisoire, seront établis à chaque épreuve.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc.

Pour les départs, les 65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Les 50cc prendront ensuite le départ devant la grille au baisser de drapeau du délégué, après que les pilotes 65cc aient parcouru la valeur de la ligne droite de départ.

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 85cc

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans à la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours et à jour de leur inscription au championnat Espoirs 85 CC.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 9 à 12 ans et du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) pour les pilotes ayant atteint 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ2, NJ3.

Une dérogation supplémentaire d'un an est accordée aux pilotes féminines, et, sur demande du délégué, à un pilote dont la stature physique ne lui permettrait pas de passer dans la cylindrée supérieure.

Ce championnat comportera 2 catégories « + de 12 ans » et « – de 12 ans ». Celles-ci seront définies en début d'année selon l'âge du pilote au 1er Janvier 2017.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 85cc.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3 ou Internationale et à jour de leur inscription au championnat 125cc. Ce championnat est réservé uniquement au 125cc 2tps. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Un pilote de 125cc pourra s'inscrire dans les 2 championnats de Ligue (125cc et Open). Pour celui-ci un tarif préférentiel sera appliqué. L'inscription s'élèvera donc à 70 € pour les deux championnats.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE OPEN

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3 ou Internationale et à jour de leur inscription au championnat OPEN. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Tout pilote 125cc voulant s'engager en Open, en cours de championnat, devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 40€.

TROPHÉE DE NORMANDIE

Ce Trophée est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, titulaires d'une licence NCO ou NJ3 et à jour de leur inscription au Trophée de Normandie. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Les pilotes de ce Trophée ne doivent pas avoir marqué de points dans les championnats de Normandie Open ou 125cc durant les 3 années précédentes.

Au vu du changement de licence, les pilotes ayant terminé aux 5 premières places du classement scratch du trophée de Normandie de l'année 2016 ne pourront s'y réinscrire en 2017.

Pour être classé à ce trophée, les pilotes devront avoir effectué la moitié des épreuves inscrites au calendrier +1. Si une épreuve était rajoutée en cours d'année, le calcul serait identique.

Le club devra prévoir une consolante de 1 fois 10mn + 1 Tour si minimum de 15 pilotes non qualifiés ou intégrer ceux-ci dans une course annexe.

CHAMPIONNAT de NORMANDIE QUAD

- Catégories

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 à 15 ans : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- à partir de 16 ans : 125cc à 525cc - 2 ou 4 temps
- de 13 à 16 ans : catégorie junior
- 38 ans révolus : catégorie vétérans

- Manches

Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

- Remise des prix

Le club organisateur devra prévoir un minimum de 6 coupes (3 premiers du scratch, 1^{er} junior, 1^{er} vétéran et 1^{ère} féminine).

- Course

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour 2017, il sera attribué d'office une place à un handiquadeur (si plusieurs inscrits, sera sélectionné le meilleur chrono d'entre eux).

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT PIT NORMAND

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 12 ans au 01/01/2017, titulaires d'une licence NPP, NCO, NJ ou international à jour de leur inscription au Trophée Pit normand et licenciés dans un club normand.

Entraînements et chronométrage

- Lors des essais libres et chrono, le nombre de pilotes ne pourra dépasser 31.
- Le nombre de série se fera en fonction du nombre de pilotes. Une 2^{ème} série devra être prévue si le nombre de pilotes dépasse 31.
- Le nombre de qualifiés sera de 26 maximum. 1 consolante de 10mn devra être prévue pour les non qualifiés si leur nombre est au minimum de 15 pilotes.

Circuit

Ils devront faire entre 250 et 600 m.

Machines

Taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et pour l'arrière 12 pouces maximum

Cylindrée : à partir de 12 ans : de 125cc jusqu'à 150cc maximum

Cylindrée : à partir de 15 ans 190cc maximum

Des contrôles de cylindrées seront faits durant la saison

Autres règles : se référer au règlement fédéral

La moto ne doit pas avoir de partie saillante ni être dangereuse pour son utilisateur et les autres pilotes. Les poignées devront être bouchées et les leviers de frein et d'embrayage avec des boules.

Remise des Prix

3 Coupes pour le classement général au scratch

+ 1 coupe 1^{ère} Féminine + 1 coupe 1^{er} Vétéran (+38ans), mais aucun titre ne leur sera décerné en fin d'année.

Présence au podium obligatoire.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France de Pit bike.

**Les Inscriptions, les engagements et les justificatifs
d'absence devront être envoyés à :**

**Ligue Motocycliste de Normandie
2, rue des Artisans
14470 COURSEULLES-SUR –MER
secretariat@lmm-ffm.org
Tél. 02.31.25.61.90**